

RÈGLEMENT LONG & McQUADE POUR LE CONCOURS *ELVIS*

1. ADMISSIBILITÉ.

Pour être admissible à participer à ce Concours, un individu doit :

- (a) être un résident légal du Canada et avoir l'âge de la majorité dans sa province ou territoire au moment de son inscription.

Les employés, fonctionnaires et agents de Long & McQuade Musical Instruments (le « Commanditaire ») et de ses sociétés sœurs, Yorkville Sound et Long Holdings, de Warner Bros. Entertainment Canada Inc. (« **Warner Bros.** ») et chacune de leurs sociétés affiliées, filiales, agences de publicité et de promotion ainsi que les membres du foyer ou de la famille immédiate de toutes les personnes susmentionnées, ne sont pas admissibles à participer au Concours. Dans ce Règlement du concours, « famille immédiate » comprend époux, épouse, conjoint, conjointe, mère, père, frères, sœurs, fils et filles, qu'ils habitent ou non sous le même toit. Ce Concours est nul là où la loi l'interdit. Le Commanditaire se réserve le droit (sujet à l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec) d'annuler ou de suspendre ce Concours dans l'éventualité d'un accident ou d'une erreur de nature administrative ou autre.

Warner Bros. ainsi que ses sociétés mères, sociétés affiliées et filiales ne sont pas responsables de la promotion, de l'administration ou de l'exécution de ce Concours. En vous inscrivant au Concours, vous vous engagez à dégager entièrement Warner Bros. ainsi que ses sociétés mères, affiliées et filiales de toute responsabilité.

Le Commanditaire pourra à tout moment exiger une preuve d'identité ou d'admissibilité pour autoriser la participation au Concours. Défaut de fournir une telle preuve pourrait entraîner la disqualification du participant. Toute information personnelle ou autre exigée par le Commanditaire et fournie à celui-ci aux fins du Concours doit être vérifique, complète, exacte et ne pas être de nature à induire en erreur. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout participant ayant fourni, à quelque étape du Concours, des informations personnelles fausses, incomplètes, inexactes ou trompeuses.

2. PÉRIODE DU CONCOURS.

Le Concours débute à 12 h 01 HE le 17 juin 2022 et se termine à 23 h 59 HE le 3 juillet 2022 (« Période du Concours »). Le Concours débutera avec une annonce publiée sur les canaux de médias sociaux et sur www.long-mcquade.com (le « Site Web du Concours »).

3. COMMENT PARTICIPER.

(a) Aucun achat requis pour participer au Concours. Les participants doivent faire parvenir par courriel à ElvisContest@long-mcquade.com leur nom complet, le magasin Long & McQuade le plus près de chez eux, leur adresse postale et leur numéro de téléphone. Pour être admissible, l'inscription doit être reçue avant la fin de la Période du Concours applicable.

(b) Limite d'une (1) inscription par personne au Concours durant toute la Période du Concours, à moins d'avis contraire. Dans le cas où plus d'une inscription ait été reçue, seul la première sera considérée valide, les autres seraient considérées nulles.

(c) Toutes les inscriptions deviennent la propriété exclusive du Commanditaire et ne seront retournées sous aucun motif. Les inscriptions doivent avoir été reçues avant la date limite de la Période du Concours indiquée. Les inscriptions seront jugées non admissibles si elles sont reçues en retard, illisibles, incomplètes, endommagées, irrégulières, mutilées, falsifiées, déformées ou reproduites de façon mécanique ou électronique. Aucune communication ni correspondance ne sera entretenue avec les participants, à l'exception de ceux sélectionnés en tant que gagnant pressenti du Concours.

(d) Toute inscription doit avoir été soumise par le détenteur autorisé de l'adresse de courriel associée à l'inscription. Pour les besoins du Règlement de ce concours, le « détenteur autorisé » d'une adresse de courriel est défini comme la personne à qui une adresse de courriel a été attribuée par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de service en ligne ou tout organisme responsable d'attribuer des adresses de courriel. Chaque participant choisi devra fournir à Long & McQuade une preuve qu'il est bien le détenteur autorisé du compte de l'adresse de courriel associé à l'inscription gagnante.

4. PRIX.

(a) Il y a six prix offerts. Un (1) Grand prix consiste en une guitare acoustique Epiphone Songmaker *ELVIS* à édition limitée, une carte-cadeau Long & McQuade de 100 \$, une paire de codes promotionnels Cineplex pour voir le film *ELVIS* au cinéma et un exemplaire du microsillon de vinyle de la bande sonore officielle du film.

Cinq (5) Prix secondaires sont offerts, chacun consistant en une paire de codes promotionnels Cineplex pour voir le film *ELVIS* au cinéma et un exemplaire du microsillon de vinyle de la bande sonore officielle du film.

La valeur au détail approximative du Grand prix est de 979,98 dollars canadiens (979,98 \$ CAD). La valeur au détail approximative de chaque Prix secondaire est de 104,98 dollars canadiens (104,98 \$ CAD). Les gagnants ne recevront pas la différence entre la valeur réelle du prix et la valeur au détail approximative.

Les codes promotionnels Cineplex (« promocodes ») sont soumis aux conditions suivantes : L'offre du promocode est échangeable en ligne. L'offre est valide pour toutes les représentations du film *ELVIS* uniquement, incluant, mais sans s'y limiter, aux entrées pour les représentations en 3D, UltraAVX^{MD}, D-BOX, siège réservé et VIP (ces dernières pour les 18 ans et plus seulement) jusqu'à un montant de 29,99 \$. Tout montant au-delà de 29,99 \$ devra être défrayé par le spectateur. Si le prix d'un ticket est inférieur à 29,99 \$, la balance de l'argent ne pourra servir à payer une autre transaction. Les points SCENE^{MD} ne sont pas émis lors de l'obtention d'un ticket d'entrée gratuite. Les tickets pour certaines salles ou certains films dépendent des disponibilités. L'offre expire le 24 août 2022 et peut être révoquée, résiliée, annulée ou modifiée en tout temps et sans préavis. Cette offre ne peut être combinée à aucun autre bon, offre promotionnelle ou réduction et ne peut payer des achats passés, être utilisée pour voir un autre film, être échangée contre de l'argent ou du crédit ni être revendue. Limite d'une (1) offre par transaction. OFFRE POUVANT ÊTRE SOUMISE À D'AUTRES RESTRICTIONS. AUCUNE SUBSTITUTION.

- (b) Les gagnants confirmés seront contactés par le Commanditaire, qui leur fournira les instructions sur la manière de réclamer leur prix.
- (c) Les prix doivent être acceptés tels quels et ne peuvent être transférés, cédés, substitués ou échangés pour de l'argent, sauf à la seule discrétion du Commanditaire. Toute partie inutilisée d'un prix sera perdue et n'a aucune valeur en argent. Le Commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de substituer à un prix un autre de valeur égale ou supérieure si un prix (en tout ou en partie) ne peut être décerné pour quelque raison que ce soit.
- (d) Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité pour tout prix perdu, endommagé ou mal acheminé.
- 5. CONDITIONS DES PRIX.**
- (a) Tous les frais et dépenses accessoires non spécifiés dans la description des prix (les « Dépenses ») devront être assumés par le gagnant d'un prix et un ou plusieurs de ses invités, s'il y a lieu. Selon les disponibilités, tous les éléments du prix peuvent faire l'objet d'une substitution. Le gagnant ne devra pas chercher à obtenir remboursement auprès du Commanditaire pour les Dépenses.
- 6. CHOIX DU GAGNANT.**
- (a) Au plus tard le 8 juillet 2022 à 12 h 00 HE à Pickering, en Ontario, le Commanditaire choisira six (6) participants par tirage au sort à partir de toutes les inscriptions admissibles reçues durant la Période du Concours. Le premier participant choisi sera admissible à remporter le Grand prix, et les cinq (5) participants choisis suivants seront chacun admissible à remporter un Prix secondaire. Les chances d'être sélectionné à titre de gagnant pressenti dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues pour le Concours. La totalité des inscriptions restantes ne seront pas retenues pour participer au prochain Concours du Commanditaire.
- (b) Avant d'être déclaré gagnant, chaque participant choisi devra répondre correctement, sans aide d'aucune sorte (qu'elle soit mécanique ou autre) et dans un délai imparti à une question réglementaire d'ordre mathématique qui sera posée pendant un appel téléphonique à un moment convenu à l'avance par les parties ou par courriel, en conformité au Règlement du concours, et pourrait avoir besoin de signer et retourner l'Exonération de responsabilité (description ci-dessous).
- (c) Le participant choisi qui ne répond pas dans les quarante-huit (48) heures après avoir reçu un avis (sauf indication contraire) sera disqualifié et ne recevra pas son prix, et un autre participant pourra être choisi (tel que déterminé par le Commanditaire à sa seule discrétion) jusqu'à ce qu'un participant puisse satisfaire aux conditions décrites dans le Règlement du Concours. Le Commanditaire ne sera en aucun cas responsable de la non-réception de l'avis par la personne sélectionnée ou si celle-ci ne donne pas suite à l'appel de notification en répondant au Commanditaire.
- (d) Si, en raison d'une erreur liée au processus de participation, au tirage ou à un autre aspect du concours, le nombre de gagnants pressentis dépasse celui indiqué dans ce Règlement du

concours, un tirage au sort sera effectué parmi tous les gagnants pressentis admissibles afin de décerner le nombre approprié de prix.

7. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ.

Tout gagnant pourrait avoir à remplir une entente légale et une exonération (« Exonération ») confirmant : (i) son admissibilité au Concours et sa conformité au Règlement du concours; (ii) son acceptation du prix tel qu'offert; (iii) son exonération du Commanditaire, Yorkville Sound et Long Holdings, Warner Bros., et chacune de leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées et/ou sociétés liées ainsi que leurs employés, membres de la direction, fournisseurs, agents, administrateurs, usagers autorisés, représentants, agences publicitaires, médiatiques et promotionnelles (collectivement les « Renonciataires ») respectifs de toute responsabilité quelle qu'elle soit pour tous dommages, pertes, blessures ou dépenses résultant de sa participation au Concours, sa participation à toute activité liée au Concours ou son acceptation, utilisation, ou mauvaise utilisation de tout prix, incluant, mais sans s'y limiter, les coûts, blessures, pertes liées aux blessures personnelles, à la mort, au dommage, à la perte ou à la destruction de propriété, droits de publicité ou de protection de la vie privée, diffamation ou présentation erronée, ou de toute revendication de tiers qui en découlent; et (iv) son acceptation d'accorder au Commanditaire le droit sans restriction de produire, reproduire, convertir, publier, diffuser, transmettre par télécommunication, exposer, distribuer, traduire, adapter et utiliser ses noms, image, ressemblance, commentaires, voix et/ou biographie par le biais de tout média existant ou à venir en lien avec la publicité entourant le Concours. La décharge signée doit être retournée au plus tard deux (2) jours ouvrables suivant la date indiquée sur la lettre accompagnant l'avis ou la vérification du gagnant, à défaut de quoi l'individu choisi sera disqualifié et tout droit qu'il pourrait avoir quant au prix sera annulé.

8. INDEMNISATION PAR LE PARTICIPANT.

En prenant part au Concours, chaque participant dégage les Renonciataires de toute responsabilité et renonce à tout recours quant aux blessures, pertes ou dommages de toute sorte que pourraient encourir les participants ou toute autre personne, incluant toute blessure personnelle, la mort, les dommages à la propriété résultant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation de tout prix, de la participation au Concours, de toute violation au Règlement du concours ou de toute activité reliée à un prix. Chaque participant accepte d'indemniser entièrement les Renonciataires pour toute réclamation par des tiers en lien avec le Concours, sans s'y limiter.

9. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.

Le Commanditaire se dégage de toute responsabilité concernant des participations, des avis, des réponses ou toute Exonération perdus, en retard, incompréhensibles ou illisibles, falsifiés, endommagés, mal acheminés ou incomplets, ou pour tout mauvais fonctionnement informatique, internet, logiciel, téléphonique, matériel ou technique qui puisse survenir, y compris, sans s'y limiter, tout mauvais fonctionnement qui puisse affecter la transmission d'une inscription. Le Commanditaire ne peut être tenu responsable de tout renseignement erroné ou inexact, qu'il soit causé par quelque équipement ou programmation que ce soit associé ou utilisé pour le Concours ou par toute erreur humaine ou technique qui peut se produire dans l'administration du Concours. Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité quant aux erreurs, omissions, interruptions, suppressions, défauts ou retards liés au fonctionnement ou à la transmission, aux

pannes de lignes de communication, au vol, à la destruction ou à l'altération des données, ou à l'accès non autorisé à celles-ci. Le Commanditaire ne peut être tenu responsable de tout problème, panne ou défaillance technique d'aucun réseau ou ligne téléphonique, système informatique en ligne, serveur, fournisseur, équipement informatique, logiciel, courriel, lecteur ou navigateur que ce soit, suite à des problèmes techniques ou de saturation sur Internet ou sur tout site Web, ou à toute combinaison de ces derniers. Le Commanditaire ne peut être tenu responsable de toute blessure ou de tout dommage qu'un participant ou un ordinateur pourrait subir en raison de la participation au Concours ou du téléchargement de matériel relié à celui-ci. Tout participant assume la responsabilité de toute blessure réelle ou apparente causée par la participation au Concours, ou par l'acceptation, la possession et l'utilisation de tout prix ou le défaut de recevoir tout prix. Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité dans l'éventualité où le Concours ne puisse être tenu tel que prévu pour quelque raison que ce soit, y compris les raisons en dehors du contrôle du Commanditaire, tels que l'infection par un virus ou un problème informatique, des altérations, des interventions non autorisées, des fraudes, des défaillances techniques ou la corruption de l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la conduite appropriée du Concours et/ou du site Web du Concours.

11. CONDUITE.

En participant au Concours, chaque participant accepte d'être lié par le Règlement du concours. Les participants acceptent également d'être liés par les décisions du Commanditaire, qui seront finales et sans appel à tous égards. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, de disqualifier tout participant qui : (a) enfreint les règles du concours; (b) falsifie ou tente de falsifier le processus d'inscription ou le fonctionnement du Concours, le site Web du Concours ou tout autre site Web promotionnel en lien avec celui-ci; ou (c) ne respecte pas les conditions d'utilisation et/ou l'ensemble des règlements ou des lignes directrices de tout bien ou service du Commanditaire; et/ou (d) agit d'une façon antisportive ou perturbatrice ou dans le but de nuire, de malmener, de menacer ou de harceler toute autre personne. AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT LE SITE WEB DU CONCOURS, OU TOUT AUTRE SITE WEB EN LIEN AVEC CELUI-CI OU DE NUIRE DÉLIBÉRÉMENT AU DÉROULEMENT LÉGITIME DU CONCOURS POURRAIT CONSTITUER UNE INFRACTION AU RÈGLEMENT DU CONCOURS ET DES LOIS CIVILES ET PÉNALES. ADVENANT UNE TELLE TENTATIVE, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT D'EXERCER UN RECOURS POUR RÉCLAMER DES DOMMAGES ET INTÉRêTS DANS LES MESURES LES PLUS EXTRêMES PERMISES PAR LA LOI, INCLUANT NOTAMMENT DES POURSUITES JUDICIAIRES. S'il y a lieu, les gagnants (et leurs invités, s'il y a lieu) doivent adopter en tout temps un comportement approprié lorsqu'ils prennent part au prix et suivre le Règlement du concours et toute autre règle ou règlement ayant force de loi aux endroits où se déroule le prix. Le Commanditaire se réserve le droit d'exclure de ces endroits tout gagnant et/ou invité, le cas échéant, qui enfreint ces règles et/ou ne se comporte pas de manière appropriée, et de disqualifier un tel gagnant.

12. VIE PRIVÉE / UTILISATION DES INFORMATIONS PERSONNELLES.

(a) En participant au Concours, chaque participant : (i) accorde au Commanditaire le droit d'utiliser les informations personnelles qu'il a fournies en s'inscrivant au Concours (les « Informations personnelles ») pour les besoins d'administration du Concours, y compris, sans s'y limiter, pour contacter et annoncer les gagnants et coordonner la remise du prix du Concours;

(ii) accorde au Commanditaire le droit d'utiliser les Informations personnelles et sa photographie à des fins publicitaires et promotionnelles en lien avec le Concours dans tout média, et ce, sans aucune autre compensation à moins d'interdiction par la loi; et (iii) reconnaît que le Commanditaire peut partager ses Informations personnelles avec des agents tiers et des fournisseurs de services en lien avec quelque activité citée en (i) et/ou (ii) ci-dessus que ce soit.

(b) Le Commanditaire utilisera les Informations personnelles de chaque participant uniquement pour les besoins identifiés, et protégera les Informations personnelles de chaque participant de manière à suivre la Politique de confidentialité de Long & McQuade disponible à l'adresse suivante : https://www.long-mcquade.com/privacy_policy/.

13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.

Toute propriété intellectuelle, y compris mais sans s'y limiter, les marques de commerce, noms, logos, conceptions, matériels promotionnels, pages Web, codes sources, dessins, illustrations, slogans et représentations sont la propriété du Commanditaire ou ses affiliés, ou est soumise à une licence. Tous les droits sont réservés. La copie ou l'usage non autorisé de matériel protégé par le droit d'auteur ou de toute autre propriété intellectuelle sans le consentement écrit exprès de son propriétaire est strictement interdit.

14. RÉSILIATION.

Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion (sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec), de mettre un terme à tout Concours, en tout ou en partie, et/ou de modifier, amender ou suspendre un Concours et/ou le Règlement du concours de quelque façon que ce soit, en tout temps, pour quelque raison que ce soit sans préavis.

15. LOI.

Ceci constitue le Règlement officiel du concours. Les Concours sont assujettis aux lois et aux règlementations fédérales, provinciales et territoriales applicables. Le Règlement du concours est sujet à changement (sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec) sans préavis afin de se soumettre aux lois fédérales, provinciales et municipales en vigueur ou à la politique de quelque entité que ce soit ayant compétence pour régir les Commanditaires et/ou les Concours. Toute préoccupation et question concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du Règlement du concours, ou des droits et obligations entre le participant et le Commanditaire concernant le Concours, est régie par les lois de l'Ontario et les lois du Canada en vigueur, y compris toute déposition en matière de procédure, sans pour autant donner effet à tout choix d'une disposition ou d'une règle de droit ou de conflit qui aurait pour effet de conduire à l'application des lois d'une autre juridiction. **POUR LES RÉSIDANTS DU QUÉBEC :** Tout litige sur la tenue ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis pour une décision à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Tout litige touchant la remise d'un Prix peut être soumis à la Régie pour aider les parties à s'entendre.

16. DIFFÉRENCE DANS LA TRADUCTION.

Dans l'éventualité où il y aurait différence ou divergence entre les conditions de la version anglaise du Règlement du concours et les divulgations ou autres énoncés contenus dans tout matériel relié au Concours, y compris, sans s'y limiter, la version française de ce Règlement du concours, le formulaire d'inscription au Concours et/ou au point de vente, à la télévision, à la publicité imprimée ou en ligne, les conditions en version anglaise du Règlement du concours prévaudront, régiront et auront préséance.

17. MÉDIAS SOCIAUX.

Ce Concours n'est en aucune façon commandité, endossé ou administré par quelque plateforme de médias sociaux que ce soit sur lesquelles ce Concours a pu être promu et/ou publicisé, y compris, sans s'y limiter, Facebook, Instagram, TikTok et/ou Twitter. Toute information personnelle fournie en lien avec ce Concours est fourni à Long & McQuade et non à Facebook, Instagram, TikTok et/ou Twitter. Toute question ou commentaire concernant un Concours doit être envoyé(e) à Long & McQuade et non aux plateformes médiatiques sociales sur lesquelles le Concours a été publicisé ou administré.

ELVIS © 2022 Warner Bros. Ent. Tous droits réservés.